



2026-21-03-01

Election du maire

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 022-212200901-20260321-2026_21_03_01A-DE

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal de Kermaria-Sulard Séance du 21 mars 2026

Date convocation : 17 mars 2026	Le vingt et un mars deux mille vingt-six à onze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Janette Roger, doyenne de la séance.
Membres : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15	Etaient présents : LE CALVEZ Joyselle ; LE MUZIC Gurban ; LE GAC Béatrice ; HENRY Alain ; BRIOT Angélique ; CREC'HRIOU Yann ; MARONNE Mireille ; FOUQUET Jacques ; ROGER Janette ; DESVAUX Benoît ; NOUSSAN Solene ; EVEN Thierry ; LE BOUFFANT Gildas ; LE HUEROU Audrey ; DRU Emmanuel Excusés : Absents : Secrétaire de séance : Mr Le Muzic Gurban

Objet : Election du maire

Conformément à l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la séance est présidée par Janine Roger, la plus âgée des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal désigne Mr Le Muzic Gurban en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance constitue un bureau composé de deux assesseurs :

1. Mireille Maronne
2. Yann Crec'hriou

Le Président rappelle qu'en vertu des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Appel des candidatures : se sont portés candidats :

- M. Le Bouffant Gildas
- Mme Le Calvez Joyselle

Résultats du 1er tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel : 15
- Nombre de votants (présents + procurations) : 15



2026-21-03-01

Election du maire

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 022-212200901-20260321-2026_21_03_01A-DE

- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Le Bouffant Gildas : **3 Voix**
- Mme Le Calvez Joyselle : **12 Voix**
-

Proclamation

Mme Le Calvez Joyselle ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée **Maire de la commune de Kermaria-Sulard** et a été immédiatement installée.

Signature des membres présents